

PROGRAMME DE FORMATION

Référent Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes

Présentation de la formation

La lutte contre le harcèlement sexuel dans l'entreprise fait partie des missions de l'employeur, et il est désormais obligatoire depuis le 1er janvier 2019 de désigner un référent harcèlement sexuel et agissements sexistes au sein du Comité Social et Économique (CSE).

Cette formation spécifique permet d'accompagner le référent dans ses nouvelles fonctions et de lui fournir les éléments pour lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes en entreprise.

Objectifs de fin de formation

À la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Identifier les fondamentaux de la notion de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Lister les conséquences du harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Connaître les rôles, les outils et les postures du référent harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Mettre en œuvre les actions du référent harcèlement sexuel et agissements sexistes au quotidien

Publics visés et Prérequis

Cette formation est destinée aux publics suivants :

Toute personne nommée par l'entreprise ou le CSE en tant que référent harcèlement sexuel et agissements sexistes.

Les prérequis pour cette formation sont les suivants :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Positionnement avant la formation

Avant l'entrée en formation, le stagiaire devra répondre à une série de questionnaires permettant de déterminer son niveau de connaissance actuel ainsi que ses attentes individuelles. Les questionnaires seront envoyés directement par mail au stagiaire ou bien remis en main propre.

Objectifs et contenus pédagogiques de la formation

Jour 1

Matin

Le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

- Le harcèlement sexuel « de quoi parle-t-on ? »
- Les différents types de harcèlements
- Le cadre légal et réglementaire du harcèlement
- Les obligations de l'employeur

HORIZON FORMATIONS

14 Rue Beau de Rochas 66330 CABESTANY

Mail : contact@horizon-formations.fr – Tél : 06.52.10.19.20

N° d'enregistrement en cours Auprès de la Préfecture de la région Occitanie

Siret : 94844359300017 - Ape : 8559A

Version A – 15/06/2023

Les actions liées au harcèlement sexuel et les agissements sexistes

- Les moyens de prévention du harcèlement
- La détection des situations et des comportements à risque
- L'identification d'une situation de harcèlement
- Le signalement d'une situation de harcèlement
- Les conséquences du harcèlement

Après-midi

Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes

- Les missions du référent harcèlement
- Les moyens du référent harcèlement
- La réaction à adopter en cas de harcèlement sexuel
- Les outils de communication du référent harcèlement

Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes au quotidien

- La posture du référent harcèlement
- L'interaction avec les managers
- La communication avec les différents acteurs

Organisation de la formation

Durée de la formation :

7 heures, 1 jour

Dates et heures de la formation :

À définir

De 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Lieu de la formation :

À définir

Rythme de la formation :

Continu

Mode d'organisation pédagogique :

Présentiel

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre

Moyens pédagogiques :

Moyens et méthodes pédagogiques : Exposé théorique et étude de cas concrets, méthodes pédagogiques actives et participatives adaptées à la formation d'adultes. Exploitation du vécu des participants. Les études de cas sont réalisées à chaque étape de la formation, en

HORIZON FORMATIONS

14 Rue Beau de Rochas 66330 CABESTANY

Mail : contact@horizon-formations.fr – Tél : 06.52.10.19.20

N° d'enregistrement en cours Auprès de la Préfecture de la région Occitanie

Siret : 94844359300017 - Ape : 8559A

Version A – 15/06/2023

alternance avec les supports théoriques, afin que les participants soient capables d'utiliser les pratiques enseignées dès la fin du stage

Supports : Un support de cours sera remis à chaque apprenant.

Moyens techniques :

Moyens mis à disposition : Salle équipée de tables et chaises, connexion internet, vidéoprojecteur ou projection des supports sur un écran LCD

Matériel requis : Aucun

Moyens d'encadrements :

Formateur qualifié dans le domaine de la formation des membres du CSE, de la prévention et de l'évaluation des risques professionnels.

Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

Avant la formation :

Quizz initial d'évaluation des connaissances sur la thématique
Un entretien individuel avec le formateur pour déterminer les besoins

Pendant la formation :

Utilisation de méthodes expositives permettant de présenter les concepts importants et de faire le point sur la législation en vigueur.

Utilisation de méthodes participatives favorisant les échanges, la réflexion commune et le retour d'expérience.

Le formateur pourra également utiliser des mises en situation et/ou des jeux de rôle

Feuille d'émargement par demi-journée à signer par chaque stagiaire et par le formateur

Fin de la formation :

Quizz final d'évaluation sur la thématique afin de vérifier l'acquisition correcte des compétences.

Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

Remise d'une attestation d'assiduité individuelle pour les formations en présentiel

Remise d'une attestation de fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous souhaitons que tout le monde puisse bénéficier et accéder à nos formations. C'est pourquoi, notre organisme de formation vous propose d'étudier les possibilités d'aménagement au cas par cas. Pour cela merci de contacter la Référente Handicap :

Emilie MORTEVEILLE – emilie@horizon-formations.fr – 06.29.39.19.51